

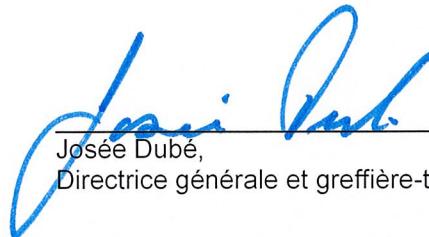
MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR
MRC DE TÉMISCOUATA
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

Aux contribuables d'Auclair, avis public est donné par la directrice-générale et greffière-trésorière, Josée Dubé, que la Municipalité d'Auclair a adopté le règlement numéro 2022-13, à la séance du conseil du 6 février 2023. Règlement modifiant le règlement de zonage 2014-07 et ses amendements de la municipalité d'Auclair.

Le règlement adopté est disponible au bureau municipal.

Donné, ce 27^{ème} jour de février de l'an deux mille vingt-trois.



Josée Dubé,
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée, Josée Dubé, Directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité d'Auclair, certifie avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil municipal, le 27 février 2023, entre 9h30 et 16h00.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 27 février 2023